



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la pauvreté

Question au Gouvernement n° 4058

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. C'est une alerte. La pauvreté explose et vous n'avez pas le droit de détourner les yeux. Laetitia, qui vit seule avec ses quatre enfants, ne sait plus comment les nourrir, dès le 10 du mois. Quatre appels manqués : ils ont été passés par le propriétaire du logement d'Ahmed, qui n'a plus d'emploi depuis mars 2020. Cet été, il souhaitait emmener ses enfants dans le Sud, mais depuis qu'il sait qu'ils vont être expulsés, il n'arrive plus à penser à autre chose. « Puis-je passer demain midi ? » demande le voisin de Lucas. Lucas aimait déjeuner avec son voisin du CROUS avant de réviser ses partiels, mais cette fois, il hésite, parce que son frigo est vide.

Ahmed, Lucas, Laetitia et tant d'autres : regardez-les, entendez-les ! Ces femmes et ces hommes ont la boule au ventre, ils ont honte, ils vivent dans l'angoisse permanente. Oui, les 10 millions de femmes et d'hommes qui vivent sous le seuil de pauvreté à cause de votre politique ont des visages, des goûts, des désirs. La moitié d'entre eux a moins de 30 ans et la vie devant soi. Ce n'est pas parce que vous ne les connaissez pas qu'ils n'existent pas.

Vous leur préparez aujourd'hui un agenda de la honte. Le 31 mai 2021, les expulsions locatives reprendront et vous jetterez des dizaines de milliers de familles à la rue. Puis, le 1er juillet 2021, la réforme de l'assurance chômage entrera en vigueur et vous condamnez à la mort sociale plus d'1 million de personnes privées d'emploi. Il y a un autre agenda, celui des indécents et des cupides. Hier, nous apprenions que Bernard Arnault était l'homme le plus riche du monde. Il y a un mois, nous découvrions les chiffres mirobolants des 51 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires. Votre guerre sociale doit cesser. Déjà 300 000 emplois ont été détruits ; le Secours populaire déclare être venu en aide à plus d'1 million de personnes, soit 45 % de plus que l'année précédente. Ces chiffres seuls devraient vous tordre le ventre.

La crise sociale ne fait que commencer. La pauvreté et la détresse disloquent notre pays. Renoncez à votre réforme de l'assurance chômage, prolongez la trêve hivernale ! Monsieur le Premier ministre, quand libérerez-vous nos compatriotes des chaînes de la pauvreté ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

M. le président. Chers collègues, je vous signale que le chronomètre est en panne. Un substitut me permet toutefois de veiller au grain et Mme Panot a parfaitement respecté les deux minutes qui lui étaient imparties. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Madame Panot, quand je vous entends, j'ai envie de répondre par cette fameuse phrase : « Vous n'avez pas le monopole du cœur. » (*Protestations sur les bancs*)

des groupes LR et FI.)

M. Pierre Cordier. Giscard, reviens !

Mme Barbara Pompili, ministre. Nous aussi nous connaissons, nous rencontrons des personnes qui vivent des difficultés, notamment durant la crise actuelle, si pénible. Face à cela, nous agissons et, au lieu de simplement citer des exemples, nous essayons d'apporter des solutions. Nous avons notamment pris des mesures exceptionnelles pour protéger les locataires vulnérables. L'an dernier, à l'issue de la trêve hivernale, que nous avons prolongée jusqu'en juillet 2020, nous avons fixé comme consigne que chaque expulsion soit accompagnée d'une proposition de relogement ou d'hébergement, ce qui s'est traduit par un nombre exceptionnellement bas d'expulsions cette année-là.

Mme Mathilde Panot. 30 000 familles à la rue !

Mme Barbara Pompili, ministre. Cette année, nous avons prolongé de nouveau la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2021 et avons par ailleurs ouvert un nombre exceptionnellement élevé de places d'hébergement pour la mise à l'abri. Plus de 200 000 places sont ainsi disponibles et Mme Emmanuelle Wargon a annoncé la semaine dernière qu'elles le resteraient jusqu'en mars 2022. C'est historique.

M. Pierre Cordier. Historique, évidemment !

Mme Barbara Pompili, ministre. Nous devons désormais réussir la sortie de la trêve hivernale et des mesures temporaires, afin d'assurer un retour progressif au droit commun. Nous nous y préparons depuis plusieurs mois, avec une priorité : continuer à protéger les populations précaires et vulnérables. Après le 1er juin, les expulsions seront donc assorties de propositions de relogement, ou, au minimum, d'hébergement. Un travail sera également mené en amont de l'expulsion, afin de proposer un accompagnement social et une solution de relogement aux locataires. Par ailleurs, nous devons aussi tenir compte des petits propriétaires, pour lesquels les loyers constituent une source importante de revenus. Dès juillet, nous abonderons donc le fonds d'indemnisation des propriétaires bailleurs, le besoin complémentaire étant estimé à environ 20 millions d'euros. Enfin, à titre exceptionnel, nous avons instauré, pour 2021,...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme Barbara Pompili, ministre. ...un fonds d'aide aux impayés de loyer de 30 millions d'euros. Voilà des aides concrètes, pour les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4058

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [26 mai 2021](#)